

En moins d'un mois, en 1803, la Louisiane changea de maître trois fois de l'Espagne à la France, et de celle-ci aux Etats-Unis d'Amérique.

Napoléon I, qui avait besoin d'argent pour payer les frais de son couronnement, la vendit \$ 15,000,000.

Les Ursulines, se voyant sous le gouvernement américain, craignaient que leurs propriétés ne fussent saisies. Le bruit courait que les autorités de Washington ne leur permettraient plus de prendre des novices, et qu'à la mort de la dernière religieuse leur monastère avec ses dépendances serait vendu par le gouvernement. Elles avaient alors 170 pensionnaires. La supérieure, M. Marie-Thérèse Farjon, crut prudent d'adresser une lettre à Mgr Carroll, l'évêque de Baltimore, l'informant de ses craintes. L'évêque envoya copie de cette lettre au secrétaire d'Etat, M. Madison. Il y répondit en les termes les plus bienveillants. La supérieure s'adressa ensuite directement au Président des Etats-Unis, Thomas Jefferson, qui lui assura la paisible possession de son monastère et la pleine et entière garantie de sa protection. L'évêque espagnol, Mgr Penalvert, fut transféré au Guatemala, en 1801, et le diocèse passa sous la juridiction de l'évêque de Baltimore, de 1809 à 1815, Mgr John Carroll.

Le changement si fréquent d'administration religieuse, de Québec à la Havane, de la Havane à la Nouvelle-Orléans, de celle-ci à Baltimore, amena des difficultés sérieuses dans les affaires religieuses.

En 1812, Mgr Carroll envoya l'abbé William Dubourg pour corriger certains abus; mais il rencontra une telle opposition de la part de ceux qui devaient lui prêter main forte, qu'il fut contraint de porter un interdit sur la Nouvelle-Orléans. Pendant plusieurs années la cathédrale fut fermée, et la sainte messe se célébrait seulement dans la chapelle des Ursulines par l'abbé Olivier, le seul prêtre qui eût juridiction, et qui était âgé de plus de 80 ans.

Les Dames religieuses, craignant de ne se trouver sans prêtre et par conséquent privées de la sainte messe et des sacrements, s'adressèrent, en 1815, au Pape Pie VII pour lui faire connaître leur situation, et demander en même temps l'autorisation de retourner en France. Sa Sainteté leur répon-